



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1998 B 01457

Numéro SIREN : 415 280 627

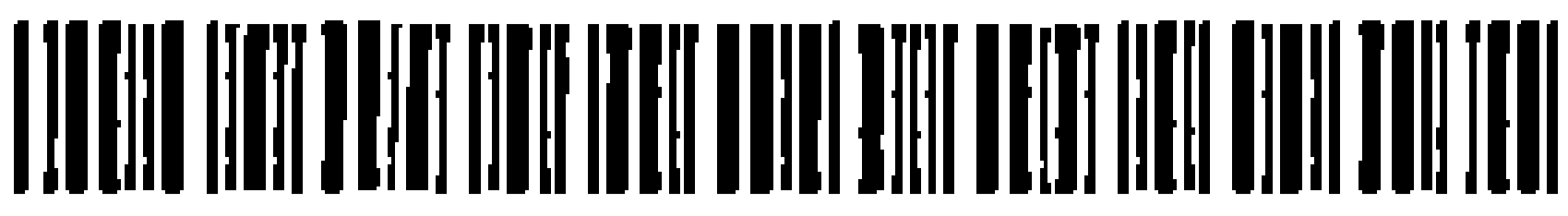
Nom ou dénomination : VIALIFE

Ce dépôt a été enregistré le 06/09/2017 sous le numéro de dépôt 90877



1709140701

DATE DEPOT : 2017-09-06
NUMERO DE DEPOT : 2017R090877
N° GESTION : 1998B01457
N° SIREN : 415280627
DENOMINATION : VIALIFE
ADRESSE : 7 IMP MARIE BLANCHE 75018 PARIS
DATE D'ACTE : 2017/09/04
TYPE D'ACTE : ORDONNANCE
NATURE D'ACTE : PROROGATION DELAI TENUE A.G.O.



2017050140

RCS: 415280627
Gestion: 1998801457

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS
1 QUAI DE LA CORSE 75198 PARIS CEDEX 04

R.G: 2017050140
PRO: 2017001879

OA 04-03-17 QJ

ORDONNANCE EN PROROGATION DE DELAI

Greffier du Tribunal de
Commerce de Paris

06 SEP. 2017

30877

numéro de dépôt

9881457

Nous, président du tribunal de commerce de Paris,

Vu la requête du 18 juillet 2017 et les motifs y exposés, et notre ordonnance RG 2017042967 du 25 juillet 2017

Prorogeons jusqu'au : 31 décembre 2017

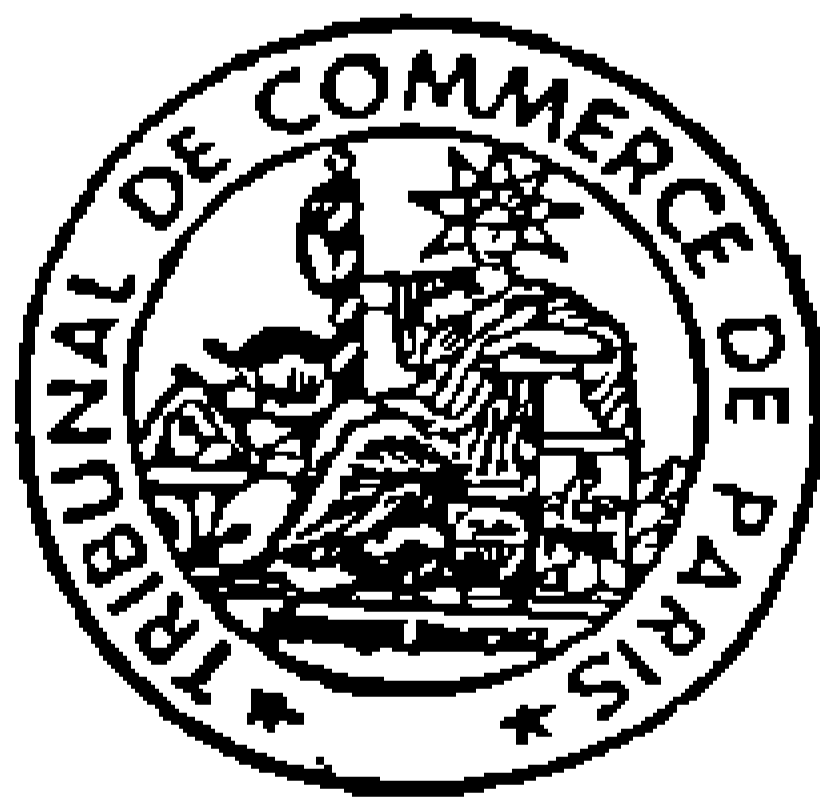
Le délai de réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/03/2017 de la société dénommée **SA VIALIFE**.

Disons que la présente ordonnance annule et remplace notre ordonnance RG 2017042967 (2017001672) du 25 juillet 2017 .

Disons qu'une copie de la présente ordonnance sera annexée à la minute de l'ordonnance du 25 juillet 2017 (RG 2017042967)

Disons qu'une copie de la présente ordonnance sera déposée par le greffier au dossier de la société, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

Le greffier,
Madame Ghislaine GEOFFROY



Fait à Paris le 4 SEP. 2017
Pour le président du tribunal
Le juge chargé de la surveillance du
Registre du Commerce et des Sociétés:

M. DEJOUHANET